



Création officielle de l'Alliance immobilière pour la convergence numérique (AICN)

Initiative lancée fin 2021, l'Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique vise à organiser les données relatives aux immeubles tertiaires afin d'assurer leur fiabilité et de garantir leurs usages. Après deux ans de travaux, l'AICN est désormais dotée d'une structure juridique organisée autour de cinq membres fondateurs.

Sur bon nombre de problématiques de l'immobilier tertiaire, la data et sa bonne gestion reviennent comme des enjeux centraux : pour optimiser les consommations énergétiques, piloter les infrastructures techniques, suivre l'occupation et les usages... les différents intervenants, au fil de la construction puis de l'exploitation d'un bâtiment, ont besoin d'informations précises et fiables . Cela pose inévitablement la question de la qualité de ces données, de leur pérennité, de leur fiabilité , des personnes qui les produisent et celles qui ont le droit de les exploiter. Malgré leur importance, la gestion de l'échange de ces données au sein de l'industrie immobilière manque encore de clarté.

C'est pourquoi, le Sysemi et 11 autres associations de l'immobilier (ADI, Aspim, Building Smart France, Fidji, FSIF, FPI France, Idet, RICS France, SBA et **ULI**) ont uni leurs réflexions sur l'interopérabilité de la donnée dans la gestion et l'exploitation de l'immobilier tertiaire . Cette concertation structurée pour établir un référentiel commun devait aboutir à l'Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique (AICN) , ayant pour but de permettre de travailler de manière collaborative pour répondre aux besoins identifiés des différents acteurs de l'immobilier en matière de transmission des informations. Fort de la mobilisation sans précédent d'une vingtaine d'organisations professionnelles, représentant plus de 150 acteurs de l'immobilier , ces deux dernières années ont été l'occasion d'expérimenter la possibilité d'organiser la convergence numérique de leurs membres à travers la définition, l'expérimentation et l'adoption de référentiels d'interopérabilité.

Désormais, l'AICN dispose d'une structure juridique sous forme d'association 1901 et d'une gouvernance reposant sur des membres fondateurs : Aproma, FEI, Fidji, SBA et Sysemi . En formalisant l'AICN, ses membres appellent tous les acteurs de la chaîne de valeur à rejoindre l'association et à poursuivre cette démarche collaborative. L'AICN se dote également d'une mission d'intérêt collectif, vis-à-vis de ses membres et en accompagnement des politiques publiques.

Ces travaux sont organisés autour des deux grands enjeux du marché : le développement durable et la performance économique autour de systèmes d'informations partagés. Les référentiels d'interopérabilité produits apportent des réponses concrètes sur des cas d'usages à déployer massivement dans le cadre de la numérisation de leurs échanges :

Les plans de comptage énergétiques, pour industrialiser le suivi détaillé et l'optimisation de la consommation énergétique

Le reporting énergétique, pour faciliter le suivi de la performance par toutes les parties prenantes d'un immeuble et fiabiliser les états de conformité

Les plans de sobriété (y compris une fiche Ecowatt), pour structurer la collaboration des acteurs lors d'événements exceptionnels comme en cas d'alerte énergétique

L'activation de nouvelles flexibilités pour optimiser la demande en énergie en la faisant correspondre à la production



Les Plans Pluriannuels de Travaux (PPAT), supports décisifs pour atteindre une conformité ESG dans les investissements

L'inventaire des équipements, qui aide à synchroniser les acteurs et systèmes sur toutes les dimensions de leur suivi (Capex, Opex, conformité, ...)

Les rapports d'observations des tiers de confiance, pour une meilleure maîtrise des risques opérationnels et de conformité.

« L'AICN souhaite accompagner l'action des politiques publiques relatives à l'industrie immobilière en intégrant les référentiels d'interopérabilité publics et également apporter une contribution concrète à l'atteinte des objectifs des politiques économiques et énergie-climat de la France », commente , vice-président Communication de l'AICN.

« Le retard de productivité de l'industrie immobilière, la crise actuelle du secteur de la construction ne doivent pas devenir des fatalités et pourraient nous ouvrir de nouvelles opportunités : à l'image des développements réalisés dans d'autres industries, nous savons que la convergence numérique et la qualité de notre collaboration à l'échelle sont le levier principal et indispensable qui va nous permettre d'adresser les enjeux économiques et environnementaux complexes auxquels nous devons collectivement faire face », précise , président de l'AICN.

En 2024, l'AICN publiera sa feuille de route pour répondre aux enjeux du marché en concertations avec les acteurs publics et privés . L'AICN et ses membres entendent bien finaliser les référentiels prioritaires et notamment expérimenter la synchronisation des différents systèmes d'information.

partagez

